



Les voies de communication à péage sont indiquées par les panneaux suivants:



Points de vente des vignettes à deux parties:

les bureaux de poste, les stations-essence, les passages-frontière routiers, les bureaux de services aux automobilistes.



Les points de vente sont indiqués par des autocollants:

On doit présenter **une vignette comprenant deux parties** à la demande des autorités compétentes.

1. Première partie de la vignette à **coller sur le pare-brise**
2. Deuxième partie de la vignette à **conserver**



Vous êtes tenus d'inscrire sur les deux parties de la vignette, à l'endroit indiqué, le N° d'immatriculation de votre véhicule.

Important! A ne pas remplir avec un simple crayon!

Emplacement de la vignette: la première partie de la vignette doit être placée et collée sur toute sa surface **sur le pare-brise**, à l'intérieur du véhicule (ou du premier véhicule d'un train-routier), **dans le bas de l'angle droit** du pare-brise, afin de ne pas gêner le conducteur et d'être bien visible de l'extérieur. Conservez la **deuxième partie** de la vignette en lieu sûr. Les deux parties du coupon servent au contrôle exercé par la Police de la RT ou par les services de la douane. **Une vignette qui ne sera pas collé sans date de validité ou sans N° d'immatriculation du véhicule, ne sera pas reconnue comme valable!**



Il est interdit d'utiliser la vignette pour un autre véhicule, après l'avoir collée. **A la fin de sa validité, la vignette doit être décollée du pare-brise du véhicule!**

Important: La carte grise du véhicule est le seul document reconnu pour délimiter le poids total du véhicule automobile ou d'un train-routier.

Durée de validité des vignettes

- R: annuel** – du 1^{er} décembre 2008 au 31 janvier 2010
- M: 1 mois** – débute le jour indiqué sur la vignette et expire à la fin du même jour du mois qui suit immédiatement. Si celui-ci n'existe pas, elle prend fin le dernier jour de ce mois
- D: 7 jours** – débute le jour indiqué sur la vignette et expire à la fin du septième jour civil.

Avis important: Les vignettes « **M** » et « **D** » peuvent être achetées à l'avance. Toutefois, la période de leur validité doit être précisée lors de l'achat en perforant le coupon à l'aide d'une pince. Une vignette en deux parties sans indication du début de validité ne sera pas reconnue comme valable.

Sanctions: Tout conducteur qui utilise une route à péage sans les deux parties de la vignette valable peut se voir contraint au paiement d'une amende de 5.000 couronnes tchèques dans le cadre de la procédure de carnet à souches ou bien d'une amende allant